



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
13 mars 2002

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-cinquième session

Vienne, 11-15 mars 2002

Point 3 de l'ordre du jour

Débat thématique: suite donnée au Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution, adopté par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire

Allemagne, Bolivie, Colombie, Danemark et Pérou: projet de résolution

Le rôle des activités de substitution dans le contrôle des drogues et la coopération pour le développement

La Commission des stupéfiants,

Rappelant que l'Assemblée générale, à sa vingtième session extraordinaire consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, a réaffirmé, dans sa Déclaration politique¹, la nécessité d'une démarche globale en vue d'éliminer les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des stupéfiants,

Rappelant aussi que le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution souligne l'importance que revêt la coopération internationale dans le domaine des activités de substitution²,

Rappelant en outre sa résolution 44/11 sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution,

Prenant note du rapport du Directeur exécutif sur la suite donnée au Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution³,

¹ Résolution de l'Assemblée générale S-20/2, annexe.

² Résolution de l'Assemblée générale S-20/4.

³ E/CN.7/2002/6.



Reconnaissant que malgré les grands efforts déployés par de nombreux États Membres pour mettre en œuvre le Plan d'action et malgré les mesures prises pour réduire ou éliminer les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des stupéfiants, l'offre et la demande mondiales de drogues illicites sont restées pratiquement au même niveau,

Consciente qu'il importe d'intégrer les programmes d'activités de substitution dans des stratégies plus larges visant à éradiquer la pauvreté,

Réaffirmant qu'il est essentiel d'appuyer, par le biais de la coopération technique et financière internationale et, si nécessaire, de nouveaux projets, les efforts visant à améliorer l'efficacité des programmes d'activités de substitution pour parvenir à une réduction du nombre des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites,

Tenant compte du fait que les activités de substitution s'inscrivent dans un processus à moyen et à long terme de remplacement d'une économie illicite par une économie licite,

Affirmant que les activités de substitution nécessitent une infrastructure sociale et matérielle pour la conception et l'établissement d'une économie licite productive et compétitive,

Consciente de la nécessité d'une coordination efficace des programmes d'activités de substitution et des programmes de détection et de répression, ainsi qu'entre les deux types de programmes, pour s'attaquer, de façon globale et efficace, aux différentes manifestations du problème mondial de la drogue,

Ayant à l'esprit les dommages causés à l'environnement par les cultures illicites – dommages dus, notamment, au recours à des pratiques inappropriées et à la fragilité des sols de la forêt tropicale humide – qui pourraient aboutir à un processus accéléré de déforestation, d'érosion des sols et de pollution, et à la perte des forêts primitives,

Reconnaissant que l'expérience montre que dans les cas où les agriculteurs qui se livrent à des cultures illicites en tirent de faibles revenus, les activités de substitution sont plus durables et plus appropriées, socialement et économiquement, que l'élimination forcée de ces cultures,

1. *Demande* aux États Membres de tirer davantage parti du potentiel qu'offrent les activités de substitution pour lutter de façon appropriée contre la drogue et assurer un développement humain durable;

2. *Invite* les États Membres à déployer des efforts de plus grande envergure et plus soutenus dans le domaine de la coopération financière et technique visant à promouvoir les activités de substitution, étant entendu qu'une telle coopération pourra, sur le long terme, déboucher sur des résultats positifs qui non seulement satisferont aux critères économiques mais prendront aussi en compte les facteurs sociaux, politiques et environnementaux;

3. *Recommande* que les États Membres, et en particulier les États donateurs, ainsi que les États dans lesquels des programmes d'activités de substitution sont mis en œuvre, respectent l'équilibre et la coordination effective nécessaire entre mesures de détection, de répression et d'interdiction et activités de

substitution, afin d'atteindre l'objectif d'élimination ou de réduction sensible de la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues;

4. *Invite* les États Membres à prier instamment les services de contrôle des drogues et les organismes de développement de renforcer la stratégie de mise en place d'activités de substitution et de mieux mettre en lumière les avantages offerts par ces activités en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions sociales et environnementales;

5. *Invite* les États et autres membres de la communauté internationale ainsi que les autorités locales et les organisations non gouvernementales à soutenir les projets d'activités de substitution dans les zones qui risquent d'être utilisées pour la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues;

6. *Prie instamment* le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues d'élargir la base des États donateurs et d'utiliser les contributions volontaires disponibles pour renforcer l'appui financier et technique qu'il apporte aux programmes d'activités de substitution;

7. *Demande* au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et aux autres organismes de contrôle des drogues et de développement, aux institutions financières internationales et aux banques régionales de développement de rechercher de nouvelles formes d'aide financière en faveur des programmes d'activités de substitution et d'examiner les possibilités de créer de nouveaux mécanismes de financement innovants;

8. *Prie* le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, agissant en coopération avec des organisations régionales, d'élaborer une série d'indicateurs qui permettent une évaluation réaliste des besoins en matière d'activités de substitution;

9. *Demande* instamment à toutes les parties concernées d'honorer leurs engagements afin de ne pas perdre la confiance des populations cibles;

10. *Demande* aux organismes nationaux, bilatéraux et multilatéraux de coopération en matière de développement d'accorder un rang de priorité élevé aux activités de substitution et les encourage à établir entre eux des liens plus étroits et des alliances stratégiques;

11. *Encourage* les gouvernements et les organisations multilatérales à intégrer le contrôle des drogues dans toutes les composantes de leurs politiques, étant donné qu'il faut que les activités de substitution figurent en bonne place dans les plans de développement économique et social;

12. *Demande instamment* aux États Membres et aux organismes de développement de suivre les effets des activités de substitution sur le niveau de vie des populations cibles et d'assurer la participation de ces dernières à la planification et à l'exécution des programmes et projets d'activités de substitution;

13. *Suggère* d'étendre les activités de substitution à une gamme plus large et plus diversifiée de domaines tels que l'agro-industrie rurale, le tourisme et d'autres domaines d'activités macroéconomiques;

14. *Invite* la communauté internationale à soutenir les programmes et projets visant à éviter les dégradations et à promouvoir la réhabilitation des zones dans lesquelles les cultures illicites ont été éliminées;

15. *Réaffirme* qu'il faut réduire la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes pour parvenir à la réduction durable et à l'élimination des cultures illicites;

16. *Réaffirme également* qu'il faut éliminer les obstacles non tarifaires dans le cas des produits, agricoles ou non, provenant des zones où sont menées des activités de substitution, afin d'améliorer l'accès aux marchés internationaux;

17. *Prie* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues de lui présenter, à sa quarante-sixième session, un rapport sur les possibilités de mécanismes de financement novateurs, et sur les résultats de l'intégration à l'action internationale en faveur du développement de mécanismes de contrôle des drogues axés sur le développement.
